

Nombre de membres en exercice : 56

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical (2019/36)
SESSION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

A la suite d'une convocation en date du 2 juillet 2019, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 8 juillet 2019 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ **Etaient présents : 36**

Mesdames, Messieurs, Alain FLAUS, Jean-Bernard MARTIN, Jean-Claude HOLTZ, Gilbert SCHUH, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Jean-Charles GIOVANELLI, Véronique PREIS, Günther KAUSCHKE, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Luc LUTZ, Denis NILLES, Hubert BOURING, Roland ROTH, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Frédéric MULLER, René STEINER, Gabriel MULLER, Danièle STAUB, Victor MICHEL, Raphaël GARCIA, Pierre LANG, Simone RAMSAIER, Huber BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Francis SIDOT, Francis VOGT (jusqu'au point 5), Christian SCHWALBACH (jusqu'au point 5), Valentin BECK, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Jean MATHIA, Marc SENE,

✓ **Absents représentés par leurs suppléants : 1**

Monsieur Laurent KALINOWSKI est représenté par Madame Marie-Christine ROCHE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ **Absents ayant donné procuration : 5**

Monsieur Dominique LIMBACH a donné procuration à M. Roland ROTH
Monsieur Claude SCHAFER a donné procuration à M. Frédéric MULLER,
Monsieur Guy JACQUES a donné procuration à Mme Danièle STAUB,
Monsieur Eric HEMMERT a donné procuration à M. Francis SIDOT,
Monsieur François TROMBINI a donné procuration à M. SCHUTZ,

✓ **Absents et absents excusés : 14**

Mesdames et Messieurs Serge STARCK, Gabriel WALKOWIAK, Guy BORN, Sébastien LANG, Mireille STELMASZYK, Jean-Marie EYERMANN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pascal RAPP, Alain ZIMERMANN, Christian WEIRICH, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Gabriel KOPP



FILIERES

1. Contrat de reprise des briques alimentaires

Rapporteur : Monsieur le Président, Roland ROTH

Considérant le contrat de reprise régi par l'option « Fédérations Fnade » pour les briques alimentaires (flux 5.03) avec Suez en date du 29 décembre 2017,

Considérant le courrier de Suez en date du 17 avril 2019 formalisant leur volonté de mettre un terme à la reprise de ce flux conformément à la clause de sauvegarde figurant au contrat Option Fédération,

Considérant les trois options pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers (Filières, Fédérations et Individuelle)

Compte tenu du contexte économique du recyclage des fibreux et des briques alimentaires et afin de garantir les évacuations de briques alimentaires,

Après avis favorable du Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical,
par :

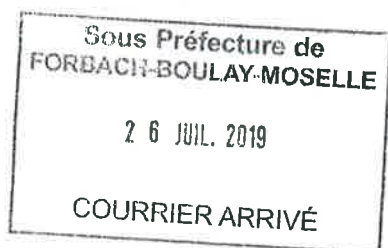
42 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- ✓ d'accepter la proposition de fin de contrat de Suez pour le flux 5.03
- ✓ d'opter pour la reprise « Option Filières » et de confier ainsi le recyclage des briques alimentaires (flux 5.03) à la filière proposée par Citéo, à savoir REVIPAC,
- ✓ d'autoriser le Président à signer le contrat de reprise type du flux 5.03 proposé par REVIPAC (prise d'effet au 1^{er} août 2019 et échéance au 31 décembre 2019).

La décision est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 8 juillet 2019



Le Président

Roland ROTH



Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **26 JUL. 2019.**
et de la publication le.....

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical
Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT